

OPTION FACULTATIVE ART/DANSE
Le champ de l'ART.

Un Programme obligatoire: B.O. n°9 30/09/2010
créer à partir du champ anthropologique du Geste,
comme marqueur de la danse et de ses influences.

Programme :

La composition **ET** l'improvisation doivent obligatoirement être en relation avec le champ anthropologique du Geste envisagé selon un des deux angles suivants :

- « **Danse et partis pris corporels** : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés. »
- « **Danse et société contemporaine** : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques. »

1: Composition

(préparée pendant l'année): **2 cas**

7 points

2' à 3'

Temps : 2' à 3'

Nombre de danseurs :

Cas 1 : Candidats non-inscrits en enseignements

facultatifs danse : Solo obligatoire

Cas 2 : Candidats inscrits en enseignements facultatifs

danse : au choix, Solo/Duo/trio/quatuor

(4 lycées concernés dans l'académie)

Composition préparée à l'avance: préparée pendant l'année, elle doit obligatoirement suivre le programme.

NB : Toute composition n'étant pas en relation avec le programme est hors sujet. (moins de 4/20).

2: Improvisation:

Durée: 1' à 2'

6 points

Les sujets d'improvisation : sont déterminés par les jurys et sont en relation avec le champ anthropologique du Geste.

Ce sont: des iconographies, des peintures, des bas-reliefs, des sculptures, des photographies, des fragments de poèmes, de textes issus du champ artistique, philosophique, théâtral, ou littéraire.

3: Entretien:

Durée: 20' maximum

7 points

Le candidat présente obligatoirement une fiche synthétique (parue au BO), reflétant le parcours de l'élève en lien avec la culture chorégraphique demandée dans le programme.

« L'interrogation est en 2 temps successifs » :

1) « guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées.

« Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références » il doit « témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique »

2) « guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériel gestuel comme des notions fondamentales de la danse. »

Elle s'étend au champ artistique chorégraphique et aux autres arts.

Jurys: en Lycée prioritairement

Enseignants de toutes disciplines et Artistes, formés en Stages disciplinaires art/danse.

Remarques: balance des points presque égale.

Epreuve plus difficile pour des candidats n'étant pas préparés dans les enseignements facultatifs Art/Danse.

OPTION FACULTATIVE EPS/DANSE
Le champ de l'EPS.

Programme de l'eps:

créer en s'appuyant sur une démarche de composition identifiée dans une œuvre

Programme :

La composition doit s'appuyer (ou suivre) une démarche de composition identifiée ou analysée dans le sujet (œuvre artistique)

1: Composition individuelle, sur place, en temps limité

16 points

2' à 3'

Temps du Solo : 2' à 3'

Nombre de danseur: 1 (Solo)

Composition préparée sur place: Le candidat prépare sur place, le jour de l'examen, une composition chorégraphique à partir d'un sujet tiré au sort ou attribué (sujets préparés par les jurys).

Temps de la préparation : 1 heure, comprenant la préparation corporelle et la préparation de la composition ; le candidat répartit le temps comme il le souhaite.

Les sujets de composition : ils sont déterminés par les jurys.

Ce sont des « sujets-œuvres », basés sur des œuvres, ainsi que sur les démarches ou procédés de composition contenus dans ces œuvres.

2: Entretien:

Durée : 15'

4 points

Le candidat remplit une fiche de lecture des solos présentés par les autres candidats.

Pendant l'entretien :

1) le candidat doit expliciter les principes de construction abordés en relation avec une démarche identifiée dans une œuvre (compétence demandée), dans sa composition et dans les compositions observées, ainsi que les procédés de composition utilisés.
Le candidat doit être capable d'analyser une œuvre-sujet.

2) le candidat doit pouvoir analyser au moins un spectacle chorégraphique vu dans l'année.

Les connaissances nécessaires sont étendues aux différents styles de danse, et chorégraphes présents dans l'histoire de la danse.

Jurys: En lycée prioritairement.

Enseignants d'EPS ayant des compétences ou des connaissances en Danse, « techniciens/motriciens », « lecteurs », analyseur d'œuvres.

Formés en stage sur les œuvres ou les courants chorégraphiques.

Remarques: La balance des points rend plus important le travail du solo sur place.

NB : le solo est préparé en direct, sans assistance.